

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 octobre 2024

Date de l'annonce publique : 27/09/2024

Date de la convocation des conseillers : 27/09/2024

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Reding, Edy (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Stoffel, Wayne (conseiller), procuration donnée au conseiller STRECKER.
Absences	2	Excusés : Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-10-07 - 2.34
Point de l'ordre du jour		2.34
Objet		Acte notarié - Acquisition par la Commune - parcelles sises à Peppange, lieudit « rue de Crauthem »

Le conseil communal,

Vu l'acte du 29 août 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de cinq parcelles de terrains sises à Peppange, effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir l'aménagement d'une piste multifonctionnelle reliant les localités de Crauthem et de Peppange :

- Acte n° 26082 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec la société Tracol Development 2, ayant son siège social à Sandweiler, relatif à l'acquisition de cinq parcelles de terrains sises à Peppange, inscrites au cadastre de la commune de Roeser, section D de Peppange comme suit :
 - Numéro 59, lieu-dit « rue de Crauthem », terre labourable, contenant 11 ares 40 centiares ;
 - Numéro 58, même lieu-dit, terre labourable, contenant 07 ares 80 centiares ;
 - Numéro 57, même lieu-dit, terre labourable, contenant 06 ares 20 centiares ;
 - Numéro 61/1180, même lieu-dit, terre labourable, contenant 04 ares 70 centiares ;
 - Numéro 60/1179, même lieu-dit, terre labourable, contenant 11 ares 10 centiares.

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 49.440,00 euros ;

Considérant que pour assurer le financement de cette acquisition une augmentation du crédit de l'article 4/650/221100/99001 est proposée ultérieurement en présente séance ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

D'approuver l'acte n° 26082 du 29 août 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de cinq parcelles de terrains sises à Peppange.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 17 octobre 2024

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,

POUR
EXPEDITION
CONFORME